



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE  
AUDE

Code Postal : 11190  
T  phone : 04.68.74.01.55  
T  copie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	6 novembre 2014
<b>Convocation du</b>	30 octobre 2014
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers pr��sents</b>	11
<b>Pr��sident</b>	JC Pons
<b>Secr��taire</b>	P Von Essen

**Pr  sents :**

July Rauscher, Bifante Marion , Darg  re Hedy 1   adjoint, Falconner Heather, Morin Marc, Piccin Annie, Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2   adjointe et Alexandre Brigitte, Moreno Parfait

**Excus  s**

N  ant

**Pouvoir**

n  ant

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lettre DDTM concernant le PLU**

Le pr  sident donne lecture de la lettre re  ue de la DDTM signalant une erreur dans la d  lib  ration concernant les modifications demand  es dans le PLU. Il est n  cessaire de transformer la demande de « r  vision simplifi  e » en demande de « modification simplifi  e ». La modification de la d  lib  ration est approuv  e    l'unanimit  .

**2. D  lib  ration concernant la demande de subvention    l'agence de l'eau**

Suite    la demande de subvention de 63000   concernant la station d'  puration, l'agence de bassin nous demande de prendre une d  lib  ration selon ses crit  res juridiques. Le conseil municipal apr  s en avoir pris connaissance et d  lib  r   adopte    l'unanimit   cette r  daction.

**3. Poste Brigitte Mor  no**

Mme Mor  no travaille sur un volume horaire de 13h hebdomadaires. Les heures effectu  es en plus sont consid  r  es comme un surcro  t de travail et doivent faire l'objet d'un arr  t   annuel. Le Conseil apr  s en avoir d  lib  r   approuve    l'unanimit  

l'affectation de ces heures supplémentaires dans le cadre de l'année scolaire 2014-2015.

#### **4. Remplacement de Marie Anne Da Costa**

Mme Da Costa va partir en retraite il est nécessaire de pouvoir à son poste. Mme Moréno est candidate pour effectuer les heures de ménage de Mme Da Costa à hauteur de 8 heures hebdomadaires. Cela serait effectif au 1er Janvier 2015. Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification du poste de Mme Moréno et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches dans ce sens.

#### **5. École**

##### **Point par Mme Falconner .**

L'effectif est de 75 élèves, donc à la limite de notre contrat avec l'Education antonale . Des petits sont attendus pour la rentrée de Janvier

Natation : Le projet natation est remis à l'ordre du jour , le coût des bus est important., 1500€ soit 500€ par mairie. La période s'étend sur 12 semaines. Les possibilité de la piscine sont réduite mais il est possible de demander au conseiller pédagogique du secteur d'argumenter en faveur du RPI de Luc compte tenu du fait que c'est une première pour le RPI . Il faut d'abord que les mairies approuvent les budgets, si le résultat est positif, le Conseiller pédagogique prendra contact avec la piscine de Limoux.

Le budget de l'association de la caisse des écoles de Luc est toujours attendu. Le Maire doit le demander à nouveau à la Directrice.

#### **6. Terrain du champ de Coutieux**

Suite aux démarches effectuées par le Maire auprès de Maître Frontil, il est possible que la commune rachète les terrains au Syndic, en faisant appel à un portage de l'EPFR ; la commune solutionnerait ainsi ce lotissement à l'abandon et dans un second temps les maisons inachevées. Le conseil Municipal après en avoir délibéré se déclare favorable à l'achat via L'EPFR

#### **7. Ecoverre**

Julie Rausher donne le résultat de ses recherches de devis . 200 verres non sérigraphies coûtent 94€ Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'achat des ecoverres qui remplaceront les verres jetables

#### **8. Questions diverses**

a. Le cabinet d'étude rend prochainement son étude sur la signalisation dans la commune. La signalisation dans le village y sera abordée.

##### **b. Travaux adduction d'eau**

L'entreprise Chauvet a commencé les travaux. Une semaine d'attente des analyses sont en cours avant de pouvoir poursuivre les travaux.

##### **c. Secrétariat**

Afin de faciliter le fonctionnement du secrétariat des investissements ont été opérés : Changement d'ordinateur, de logiciels en vue de la dématérialisation des documents, changement du photocopieur et scanner -imprimante. Afin de pallier au surcroit de travail occasionné par ces opérations, une secrétaire de soutien de la Communauté de communes vient quelques journées par mois.

**d. Site Web**

Suite à la proposition de Hedy Dargère et de Mylène Bressan, graphiste, de créer bénévolement un site Web, des questions ont été posées sur le contenu de ce site et sur son objectif. Mr Dargère propose de présenter un pré-projet. Les coûts annuels d'hébergement et de nom de domaine seraient de 50€ à 60€. Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la création du site Web.

**e. Le 11 Novembre 2014**

Commémoration de l'armistice à 11h devant le Monument aux Morts la cérémonie sera suivie d'un apéritif offert dans les locaux de la mairie.

**f. Création de communes nouvelles**

La loi de 2012 autorise la fusion de petites communes sans pour autant y adhérer pour le moment les maires des communes limitrophes ont décidé de se rencontrer pour en évaluer les avantages : totalité de la dotation d'Etat maintenue, mutualisation des moyens logistiques et ressources humaines. La réunion des maires doit apporter des éclairages sur ce sujet.

Le Maire  
Jean Claude Pons

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.